



CONCOURS un logo pour ta promo (ou ton asso)

Règlement

Sorbonne Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel N° SIRET : 130 023 385 00011 - Code APE : 8542Z dont le siège est 21 rue de l'École de Médecine, 75006 Paris (ci-après dénommée « l'organisateur »), organise un concours gratuit, sans obligation d'achat selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Article 1 – Objet du concours

Dans le cadre de la rentrée 2023, première rentrée de la Faculté de Santé (anciennement Faculté de « médecine »), le service communication organise un concours permettant de faire gagner à un étudiant au nom de sa promotion ou une association l'impression du dessin gagnant sur des t-shirts (dans la limite de 200) et 18 bouteilles isothermes pour les lots suivants.

Chaque créateur devra présenter un dessin au nom de sa promotion.

Le dessin devra avoir pour thème d'être en lien avec la promotion de l'étudiant ainsi qu'avec la santé.

Article 2 – Conditions et modalités de participation

La participation au concours est gratuite et n'entraîne pas de frais de participation.

La participation au concours est ouverte à tout-e étudiant-e la Faculté de Santé de Sorbonne Université inscrit-e au titre de l'année 23/24.

La participation au concours est limitée à une participation par personne.

Il n'y a pas de limitation au nombre de candidats pouvant participer pour une même promotion.

Pour concourir, l'étudiant-e doit :

- Déposer un dessin sur papier au bureau de la vie étudiante Le dépôt des dessins se déroulera du 15 octobre 2023 au 30 octobre 2023 auprès du service de la vie étudiante situé dans le hall du 91, ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 13h à 17h.
- Envoyer, en parallèle du dépôt papier, une version électronique de son dessin sous format pdf à l'adresse mail : medecine-communication@sorbonne-universite
- Préciser par écrit (lors du dépôt papier et par mail) :
 - nom
 - prénom

- promotion
- discipline
- messagerie électronique
- Pouvoir justifier de son appartenance à Sorbonne Université au moment du retrait de son prix

Seuls les dessins qui auront été déposés à la fois au bureau de la vie étudiante et qui auront été envoyés par mail au service communication seront pris en compte.

Article 3 – Déroulement du concours

Le jury se réunira du 1er au 6 novembre et désignera les gagnant-e-s. Les gagnant-e-s recevront un mail de medecine-communication@sorbonne-universite.fr pour les prévenir.

La personne gagnante verra son dessin imprimé sur un T-Shirt en 200 exemplaires et recevra une bouteille isotherme collector.

Les personnes ayant gagnés les lots 2 à 18 recevront une bouteille isotherme collector.

Chaque gagnant-e viendra retirer son lot en mains propres auprès du service de communication de la faculté de santé entre le 6 et le 10 novembre 2023 inclus après avoir pris rendez-vous par mail (medecine-communication@sorbonne-universite.fr).

Article 4 : Composition du jury et délibérations

Le jury sera composé de deux membres du service communication de la Faculté de Santé Sorbonne Université et de deux membres du service de la vie étudiante de la Faculté de Santé Sorbonne Université.

Le jury désignera les gagnant-e-s selon les critères suivants :

- Intérêt artistique
- La pertinence au regard du thème mentionné à l'article 1 du présent règlement

Les conditions de participation décrites à l'article 2 seront vérifiées. Tout manquement à l'une des conditions entraînera l'invalidation de la participation.

Article 5 : Diffusion de votre image

Du seul fait de sa participation au Concours, le-la participant-e autorise l'organisateur à utiliser ses nom, prénom, dans toute communication sur le site internet de l'organisateur, et sur tout site ou support affilié. La participation à la présente opération implique l'autorisation de diffusion de l'image des participant-e-s, s'ils-elles sont déclaré-e-s gagnant-e-s, auprès de l'organisateur.

Article 6 : Acceptation du règlement-autorisation d'utilisation à l'image

La participation à ce concours implique l'acceptation de ce présent règlement. Le non-respect de ces termes entraînera la disqualification du-de la candidat-e.

Article 7 : Responsabilité

Sorbonne Université ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou si les circonstances l'exigent et sans justification, le concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié, annulé ou interrompu.

Article 8 : Protection des données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours au moyen du formulaire de contact sont traitées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, (RGPD).

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre de ce concours (nom, prénom, promotion d'appartenance, discipline, année de formation, et adresse e-mail) sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution du prix et ne seront utilisées que dans ce cadre par Sorbonne université.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement général sur la protection des données n°2016/679, chaque participant dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel. Les participant-e-s peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée à Laurence Jacquenod à l'adresse suivante : 91 boulevard de l'hôpital, 75013 Paris ou par courriel à : medecine-communication@sorbonne-universite.fr (joindre copie de la pièce d'identité).

Les données personnelles recueillies seront conservées 6 mois après la date de fin du concours, puis effacées.

Le délégué à la protection des données personnelles (DPO) à Sorbonne université est joignable par courriel à l'adresse dpd@sorbonne-universite.fr .

Article 9 : Dépôt du règlement du concours

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le non-respect de ces dispositions entraînera l'exclusion du-de la participant-e.

Le règlement peut être consulté sur le site <https://sante.sorbonne-universite.fr/> et sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à : medecine-communication@sorbonne-universite.fr

Article 10 : Droit applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française.